

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2019 à 19h00

N°DCM2019.06.12/04

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Sébastien MAURE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Nadine CAUHAPE

Rapporteur : M. Claude THABUIS et M. Vincent BELLE-CLOT (Directeur financier)

### Conseillers en exercice : trente-trois.

**Présents** : Sébastien MAURE, Sylvie ROCH, Nicole COTTERLAZ-RANNARD, Jean Philippe DEPREZ, Frédérique DEMURE, Patrick TOURNIER, Laurence POTIER-GABRION, Claude THABUIS, Marc ENDERLIN, Pascal MILARD, Suzy FAVRE ROCHEX, Sylvie CHARNAUD, Christine PAUBEL, Valérie MENONI, Virginie DANG VAN SUNG, Zekai YAVUZES, Philippe REEMAN, Marie-Madeleine BERTOLINI, Nadine CAUHAPE, Monique BAUDOIN, Patrick PICARD, Michelle GENAND Jean Claude GEORGET,

**Excusés avec procuration** : Claude QUOEX (Procuration à Nicole COTTERLAZ-RANNARD), Philippe BOUILLET (Procuration à Sébastien MAURE), Bénédicte DEMOL (Procuration à Laurence POTIER-GABRION) Sylvie MAZERES (Procuration à Sylvie ROCH), Christophe BEAUDEAU (Procuration à Philippe REEMAN), Saida BENHAMDI (Procuration à Monique BAUDOIN), Jacky DESCHAMPS BERGER (Procuration à Patrick PICARD), Yvette RAMOS (Procuration à Jean-Claude GEORGET)

**Excusé(e)s sans procuration** : Pascal CASIMIR, Eric DUPONT

**Conseillers votants** : trente et un

### Objet : Budget supplémentaire 2019 des Locaux Commerciaux

Le budget supplémentaire des locaux commerciaux s'équilibre de la manière suivante :

Budget annexe locaux commerciaux	Budget actuel	Budget supplémentaire	Budget final
Section de fonctionnement	104 104.00 €	72 239.19 €	176 343.19 €
Section d'investissement	22 653.00 €	74 308.60 €	96 961.60 €

Equilibre général du budget supplémentaire : Le principe d'un budget supplémentaire consiste à inscrire la reprise du résultat de l'année précédente. Le résultat de 2018 s'élève à 80 796.44 €. Une partie de ce montant soit 8 557.25 € est affecté à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement provenant du solde d'exécution. Le reliquat de résultat est lui disponible pour venir abonder les recettes de fonctionnement du budget 2019 à hauteur de 72 239.19 €.

A cela vient s'adjoindre les modifications apportées au budget primitif tant en recettes qu'en dépenses, avec notamment :

- ❖ En dépense de fonctionnement un accroissement de 6 487.84 € du reversement vers le budget de la commune de l'excédent du budget annexe. Le total pour 2019 de l'excédent du budget annexe reversé vers le budget principal sera de 72 239.19 €.
- ❖ En dépense d'investissement la mise en réserve de 65 751.35 € au compte 21312. Ce montant correspondant à la prévision de résultat de clôture 2019.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,  
**Vu** la délibération n°DCM2019.02.13/03 en date du 13 février 2019 approuvant le budget annexe 2019 des locaux commerciaux,  
**Vu** l'avis de la commission des finances du 6 juin 2019,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2019 annexe des locaux commerciaux.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Reçue en Sous-Préfecture de Bonneville,  
Le 17 juin 2019  
Affichée en mairie le 19 juin 2019

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme  
à l'original,  
La Roche-sur-Foron, le 13 juin 2019  
Le Maire,  
Sébastien MAURE

